

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2012
COMPTE RENDU PRESSE

Compte administratif 2011 – budget général

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif relatif à l'exercice 2011, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	2 190 377,01 €
Recettes :	2 757 969,81 €
Résultats de l'exercice:	+ 567 592,80 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 302 805,56 €
Recettes :	2 058 085,33 €
Résultats de l'exercice :	755 279,77 €
Résultat antérieur :	307 566,29 €
Résultat 2011 :	447 713,48 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, président de séance qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.

Compte administratif 2011 – Loueur de locaux industriels

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif relatif à l'exercice 2011, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	32 087,79 €
Recettes :	41 692,24 €
Résultat de l'exercice :	9 604,45 €
Résultat antérieur reporté :	64 908,17 €
Résultat 2011 :	74 512,62 €

Section d'investissement

Dépenses :	6 547,30 €
Recettes :	220,00 €
Résultat de l'exercice :	- 6 327,30 €
Résultat antérieur reporté :	157 330,55 €
Résultat 2011 :	151 003,25 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ ; 1^{er} adjoint, président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.

Compte administratif 2011 – Lotissement industriel

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif relatif à l'exercice 2011 qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	43 007,04 €
Recettes :	40 480,45 €
Résultat de l'exercice:	-2 526,59 €
Résultat antérieur reporté :	4 484,00 €
Résultat 2011 :	1 957,41 €

Section d'investissement

Dépenses :	14 587,14 €
Recettes :	37 953,87 €
Résultat de l'exercice:	23 366,73 €
Résultat antérieur reporté :	- 49 426,00 €
Résultat 2011 :	- 26 059,27 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 à l'unanimité.

Budget Lotissement habitations – compte administratif 2011

Monsieur Roland MARESCQ présente au Conseil Municipal le compte administratif 2011 du budget lotissement habitations.

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Résultat de l'exercice:	0,00 €
Résultat antérieur reporté :	32 854,92 €
Résultat 2011 :	32 854,92 €

Section d'investissement

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

Résultat de l'exercice:	0,00 €
Résultat antérieur reporté :	0,51 €
Résultat 2011 :	0, 51 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2011 présenté par Monsieur le Maire.

Budget eau – compte administratif 2011

Monsieur Roland MARESCQ donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif 2011 du service Eau :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses:	405 524,76 €
Recettes :	487 430,57 €
Résultat de l'exercice:	81 905,81 €
Résultat antérieur reporté :	741 047,00 €
Résultat 2011 :	822 952,27 €

Section d'investissement

Dépenses :	149 482,39 €
Recettes :	91 344,29 €
Résultat de l'exercice :	- 58 138,10 €
Résultat antérieur reporté :	94 960,00 €
Résultat 2011 :	36 821,90 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'eau.

Budget assainissement – compte administratif 2011

Monsieur Roland MARESCQ présente au Conseil Municipal le compte administratif 2011 du service assainissement.

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	74 286,19 €
Recettes:	58 195,20 €
Résultat de l'exercice:	- 16 090,99 €

Résultat antérieur reporté : - 13 137,44 €
Résultat 2011 : - 29 228,43 €

Section d'investissement

Dépenses : 654 376,45 €
Recettes : 755 284,42 €
Résultat de l'exercice: 100 907,67 €
Résultat antérieur reporté : - 144 772,26 €
Résultat 2011 : - 43 864,59 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2011 du service assainissement.

Affectation des résultats – budget général

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 567 592,80 €
- un excédent d'investissement de : 447 713,48 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice 567 592,80 €
B Résultats antérieurs reportés 0,00 €

C Résultat à affecter 567 592,80 €

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de Financement €

F Besoin de financement €

AFFECTATION 567 592,80 €
1) affectation en réserves R 1068 en investissement 567 592,80 €
2) report en fonctionnement R 002 0,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Vote du taux des quatre taxes directes locales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux communaux 2011 pour l'année 2012, soit sans augmentation.

Compte tenu des bases notifiées par l'administration fiscale, les prévisions de recettes fiscales pour 2012 s'établissent ainsi :

	<i>Taux</i>	<i>Produit prévisionnel</i>
TH	21.24	260 615 €
TFB	21.64	411 160 €
TFNB	48.95	62 852 €
CFE*	16.58	278 710 €
TOTAL		1 013 337 €

*CFE Cotisation foncière des entreprises

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux pour l'année 2012 sur la base notifiée par les services fiscaux, sans augmentation.

Budget primitif 2012 – Budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2010 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

- dépenses **2 713 782,00 €**
- recettes **2 713 782,00 €**

Section d'investissement

- dépenses **2 168 031,00 €**
- recettes **2 168 031,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2012 du budget général présenté par Monsieur le Maire.

Affectation des résultats – Loueur de locaux industriels

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **74 512,62 €**
- un excédent d'investissement de : **151 003,25 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A Résultat de l'exercice €
- B Résultats antérieurs reportés €

C Résultat à affecter **74 512,62 €**

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement) 0,00 €

F Besoin de financement

AFFECTATION	74 512,62 €
OO2- report en fonctionnement R 002	74 512,62 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Budget primitif 2012- Loueur de locaux industriels

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2012 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	111 787,00 €
- Recettes	111 787,00 €

Section d'investissement

- Dépenses	152 503,00 €
- Recettes	152 503,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif Loueur de locaux industriels à l'unanimité.

Budget primitif 2012 – Lotissement industriel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2012 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

- dépenses	43 657,00 €
- recettes	43 657,00 €

Section d'investissement

- dépenses	40 167,00 €
- recettes	40 167,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 Lotissement industriel à l'unanimité.

Budget primitif 2012 – Lotissement d'habitations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2012 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

- dépenses	869 913,00 €
- recettes	869 913,00 €

Section d'investissement

- dépenses	396 425,00 €
- recettes	396 425,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 Lotissement industriel à l'unanimité.

Affectation des résultats – budget EAU

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	822 952,81 €
- un excédent d'investissement de :	36 821,90 €

Décide d'affecter le résultat de d'exploitation comme suit :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	81 905,81 €
<u>B Résultats antérieurs de l'exercice</u>	741 047,00 €

C Résultat à affecter **822 952,81 €**

D Solde d'exécution cumulé d'investissement
D001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement
Besoin de Financement

F Besoin de financement

AFFECTATION

3) report en exploitation R 002 **822 952,81 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Budget primitif EAU 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2012 pour le service eau comme suit :

-	<u>section d'exploitation :</u>
Dépenses	1 234 633,00 Euros
Recettes	1 234 633,00 Euros

-	<u>section d'investissement</u>
Dépenses	630 682,00 Euros
Recettes	630 682,00 Euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012 Eau à l'unanimité.

Tarifs de l'eau pour 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2012 les prix de l'eau qui restent fixés comme suit : (tarifs soumis à TVA 5,5%)

- <i>abonnement annuel, prime fixe</i> :	14,48 euros
- <i>consommation</i> :	
* <i>prix au m3</i> : 0 à 1000 m3	0,98 euros
1001 à 10000 m3	0,86 euros
<i>au delà 10001 (à compter du 1^{er} m3)</i>	0,48 euros
- <i>frais d'accès au service</i>	19,20 euros + réactualisation
- <i>frais de fermeture et de réouverture du branchement</i>	47,99 euros + réactualisation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la *participation financière* réclamée au propriétaire pour sa construction raccordée par la Commune à 1 000 euros - date d'exigibilité : commencement des travaux.

Pour les habitations en immeuble collectif et pour les lotissements : participation fixée au cas par cas par le Conseil Municipal ;

Exonération pour les constructions destinées à la location et réalisées par les organismes HLM.

Les frais d'accès au service et de fermeture et réouverture du branchement seront réactualisés selon la formule prévue au contrat de gérance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Affectation des résultats 2011 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de :	29 228.43 €
- un déficit d'investissement de :	43 864.59 €

Décide d'affecter le résultat de d'exploitation comme suit :

A Résultat de l'exercice - **16 090.99 €**

B Résultats antérieurs de l'exercice - **13 137,44 €**

C Résultat à affecter - 29 228,43 €

D Solde d'exécution cumulé d'investissement
D001 (besoin de financement) 43 864,59 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement
Besoin de Financement

F Besoin de financement 43 864,59 €

DEFICIT REPORTE D 002 29 228,43 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Budget primitif ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget 2012 établi pour le service assainissement ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation

- dépenses 105 369,00 €
- recettes 105 369,00 €

Section d'investissement

- dépenses 355 473,00 €
- recettes 355 473,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif assainissement 2012.

Tarifs de l'assainissement pour 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2012 les tarifs de l'assainissement qui restent fixés comme suit :

Tarifs soumis à TVA (5,5%)

- abonnement annuel : prime fixe 1,52 euro
- prix au m3 : 0,76 euro
- tarifs particuliers :

- usagers raccordés à l'assainissement et non consommateurs d'eau : moyenne de 30 m3 par an, par personne déclarée au foyer ;
- agriculteurs, maraîchers raccordés à l'assainissement : moyenne de 30 m3 par an, par personne déclarée au foyer ;
- les propriétaires d'immeubles raccordables mais non raccordés à l'égout seront assujettis au paiement de la redevance part fermière et de la redevance assainissement, dès la mise en service de nouveaux réseaux.
- Ces redevances seront doublées à l'expiration de la deuxième année de non raccordement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir à **1.500 euros** la participation financière de réclamée au propriétaire pour sa construction raccordée après la mise en place par la commune d'un boîtier de raccordement sur le réseau d'assainissement (date d'exigibilité : commencement des travaux).

La participation financière due pour les habitations en immeuble collectif et pour les lotissements sera fixée au cas par cas par le Conseil Municipal. Les constructions destinées à la location, effectuées par les organismes HLM sont exonérées de cette participation financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Extension VRD du restaurant scolaire :

Monsieur le maire présente au conseil municipal 2 devis établis pour la réalisation des essais de pression et visionnage caméra des futurs réseaux d'assainissement à réaliser dans le cadre de l'extension VRD du restaurant scolaire :

Il s'agit de :

- STGS pour un montant de 1590.68 € TTC
- AUTO BILAN RESEAUX pour un montant de 1691.14 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à retenir l'offre de STGS mieux disante pour 1590.68 € TTC.